

L'Association **Aquarelle en Perche** organise un concours:

## « Peintres dans la rue »

le samedi **30 juin 2018** dans le cadre des **Estiv'Halles de Brou**.

L'objectif est d'offrir à des artistes peintres, la possibilité d'exprimer leurs talents.

### Règlement du concours

**Article 1 :**

Concours ouvert aux artistes peintres amateurs ou professionnels.

**Article 2 :** L'oeuvre est réalisée sur un support vierge et dans le temps imparti de **8 h 30 à 16 h00**.

Le format est libre (**minimum de 30 x 40 centimètres**)

Toutes les techniques picturales sont admises : aquarelle, huile et acrylique, dessin (crayon, pastel, fusain, encre...).

Le matériel de peinture et le support sont entièrement fournis par le candidat.

Le matin du concours, les candidats devront se présenter, au lieu d'exposition « HALLE DE BROU, centre ville » à partir de **8 h 00** pour faire estampiller leur support par les organisateurs.

Les oeuvres ne devront pas être identifiables, que ce soit au recto ou au verso.

Un café d'accueil et quelques pâtisseries seront servis aux participants.

**Article 3 :** Les inscriptions sont ouvertes du **15 mars** au samedi **30 juin 2018 jusqu'à 11 h**.

Les personnes intéressées doivent remplir et signer la demande d'inscription avant de la retourner par courrier postal à :

**Aquarelle en Perche**  
**Jean-Luc COUTANT**  
**27, rue des Changes**  
**28160 BROU**

**Cette inscription doit être accompagnée d'un chèque de 5 euros pour être validée.**

**Article 4 :** L'artiste devra peindre sur le thème du **patrimoine local de BROU**.

La reproduction d'oeuvre existante est interdite.

Les oeuvres à caractère provocateur ou non-conformes à l'esprit du concours seront refusées.

Le concours se déroulera dans un périmètre géographique défini par les organisateurs : un plan sera fourni à l'artiste au moment de l'estampillage.

Celui-ci est téléchargeable sur notre site [www.aquarelleenperche.com](http://www.aquarelleenperche.com)

Les participants devront se positionner de manière à ne pas gêner la circulation et s'installer à un emplacement ne présentant pas de risques pour eux-mêmes ou le public.

**Article 5 :** les oeuvres réalisées seront déposées sous les halles, non signées et non encadrées, **avant 16 h précises** (tout retard entraînera l'élimination au concours)

**Article 6 :** le jury composé d'élus locaux, de représentants des partenaires d'Aquarelle En Perche d'une personne du public et d'un membre du Bureau d'AEP, au minimum, se réunira à partir de 16 h30, sous la halle pour délibérer.

Les notes seront attribuées selon critères d'appréciation : composition de l'oeuvre – maîtrise de la technique – créativité.

Le public sera invité à voter entre 16h00 et 17h15 pour l'oeuvre qui aura sa préférence.  
Des tickets payants, où sera porté le numéro du tableau choisi et les coordonnées du votant, seront vendus au prix de 1 euros.  
Les tickets, une fois renseignés, seront placés dans une urne mise en place à cet effet.

Une personne du public ayant voté, recevra un lot attribué par un tirage au sort public effectué par une « main innocente ».

La lecture du palmarès et **la remise des prix auront lieu à 17 h30** par les membres du jury.  
La journée sera clôturée vers **18h00** par un **verre de l'amitié offert par la ville de BROU**.

**Article 7** : Les décisions du jury sont sans appel.

**Article 8** : Les prix attribués se répartissent de la manière suivante

<b>1 Prix du jury pour l'aquarelle :</b>	matériel Beaux-Arts et cadeaux divers.
<b>1 Prix du jury pour l'huile et acrylique :</b>	matériel Beaux-Arts et cadeaux divers.
<b>1 Prix du jury dessin :</b>	matériel Beaux-Arts et cadeaux divers.
<b>1 Prix du public</b> (toutes techniques confondues) :	matériel Beaux-Arts et cadeaux divers.

(D'autres prix seront attribués, en fonction des dotations des partenaires de l'association.)

**1 lot à la personne du public** élue par tirage au sort des tickets de l'urne.

Les prix ne seront donnés qu'aux peintres, ou public tiré au sort, présents lors de la remise des prix. En cas d'absence : - La mention du prix obtenu est maintenue . Ce prix augmentera la dotation de l'année suivante.

**Article 9** : L'inscription au concours est **gratuite jusqu'au 31 mai** (date du cachet de la poste).

Un chèque de caution de 5 euros sera toutefois obligatoirement joint à l'inscription, pour valider cette dernière. **Ce chèque vous sera restitué lors de la remise de votre oeuvre au jury, le samedi à 16h00.**

Il sera encaissé en cas d'absence de votre part.

**A partir du 1er juin, les inscriptions seront tarifées à 5 euros et non remboursables.**

Le concours est ouvert à toute personne majeure. Une exception sera accordée aux jeunes de plus de 16 ans, s'ils sont accompagnés d'un parent sur toute la durée du concours et après signature d'une décharge.

**Article 10** : En cas de **fort mauvais temps**, les candidats réaliseront une oeuvre « en salle » à partir de quelques photographies mises à disposition par l'organisateur.

Des lieux naturellement abrités sont existants dans le périmètre établi et d'autres seront aménagés en cas de météo médiocre annoncée.

**Article 11** : Les participants autorisent la représentation gratuite de leurs oeuvres et de leur personne (média, articles de presse, albums, internet...) pour la promotion des concours des années suivantes.

**Article 12** : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement en cas de force majeure (participation de moins de trois personnes dans une catégorie).

Ils ne sauraient être tenus pour responsables dans le cas d'une décision d'annulation du concours, de son report ou de son déplacement que ce soit pour des raisons de sécurité ou tout autre cas (annulation en cas de mauvais temps par exemple). Le montant de la participation serait alors remboursé sans que les participants puissent prétendre à quelque indemnité que ce soit.

**Article 13** : La participation à ce concours entraîne l'acceptation du présent règlement.

**Article 14**: Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de dommage, vol ou perte de tableau.

*Un réfrigérateur sera mis à disposition des peintres sous les halles pour stocker les marchandises alimentaires de vos pique-niques.*

*Les restaurants sont ouverts le samedi en centre ville pour ceux qui souhaitent faire une pause gastronomique.*

# Peintres dans la rue à BROU

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

Adresse .....

Téléphone .....

Adresse Mail.....@.....

**Je souhaite participer au concours « Peintres dans la rue »  
le samedi 30 juin 2018**

**- Je suis peintre professionnel**

**- Je suis peintre amateur** ( rayer la mention inutile )

**-Médium choisi :**      **DESSIN - PASTELS - FUSAIN - ENCRE / AQUARELLE / HUILE - ACRYLIQUE**

( rayer la mention inutile )

**Date et signature :**

Précédées de la mention manuscrite :

« lu et approuvé, j'accepte le règlement du concours, et je joins un chèque de 5 euros

---

Signature
date

**Renvoyer ou remettre ce bulletin à partir du 15 mars 2018 à l'adresse suivante :**

**Aquarelle en Perche  
Jean-Luc COUTANT  
27, rue des Changes  
28160 BROU**